

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE TH 22.12.2021
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Taoufik Hamzaoui
Conseiller communal
Boulevard Louis Mettewie, 88 bte 26
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/02/2022

Objet : votre interpellation relative à la situation des sans-abris à Molenbeek, transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 22/12/2021.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez en annexe la réponse à votre interpellation relative à la situation des sans-abris à Molenbeek, transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 22/12/2021 .

Molenbeek est une commune hospitalière. Dire le contraire serait terriblement injuste. Vous l'aurez certainement constaté, notre commune connaît plusieurs occupations précaires sur notre commune. Il s'agit souvent d'espaces investis par des collectifs de sans-abris et de sans-papiers ou les deux. Ce type de lieux est proportionnellement plus important sur notre territoire que dans les autres communes. Cela s'explique sur deux aspects. D'une part, les habitants de notre commune sont extrêmement solidaires avec le vécu malheureux de ces personnes. Et d'autre part, les collectifs de soutien aux sans-abris et aux migrants savent que nous n'agissons jamais en usant de violence ou de répression si une occupation devait se dérouler sur notre territoire. Nous recherchons toujours la solution négociée avec le propriétaire des bâtiments investis. Nous procédons toujours avec tact et proposons directement d'être médiateur entre les parties. À chaque occupation, la sécurité du bâti est inspectée par nos services pour garantir que les occupants ne se mettent pas en danger et que leur occupation ne mette pas en danger les voisins immédiats du lieu d'occupation.

Concrètement, voici à l'heure d'aujourd'hui la situation sur notre territoire, car cela évolue en permanence et nous sommes tributaires d'initiatives d'occupations nouvelles :

- A la rue de Birmingham, 80 personnes issues de la communauté Rom, occupent un bâtiment appartenant à la SLRB. Une prise en charge sociale via notre cellule sans-abrisme est assurée et nous mobilisons, cela va de soi, notre service des médiateurs Roms.
- A la rue Vanderstichelen, 40 personnes encadrées par le collectif « Voix des sans-papiers », essentiellement subsahariens, occupent un bâtiment privé. Une prise en charge est assurée via notre cellule sans-abrisme et nous avons activé notre CPAS pour un soutien financier pour les frais d'énergie et la mise à disposition de cartes médicales urgentes. Nous sommes en pleine négociation avec le propriétaire afin de conclure une convention d'occupation précaire.
- A la rue de la Campine, 20 personnes, essentiellement des personnes provenant d'Irak et de Syrie encadrées par le collectif « Warm Bed », occupent un bâtiment appartenant au Logement molenbeekois. Une prise en charge sociale via notre cellule sans-abrisme est en

cours. Je tiens à remercier Monsieur Daïf, président de notre SISF, pour sa magnifique réactivité dans la gestion de ce dossier.

- A la rue de Koninck, 180 personnes encadrées par l'asbl « Chance for Humanity », essentiellement des transmigrants, occupent un bâtiment appartenant à Citydev. Une prise en charge est assurée par notre cellule sans-abrisme.
- Enfin, à l'avenue du Port (l'ex-KBC), 180 personnes encadrées par le collectif « Zone Neutre », essentiellement d'origine maghrébine, occupent le bâtiment appartenant à la société « Triple Living ». Une prise en charge sociale via notre cellule sans-abrisme est assurée.

Soit un total de 500 personnes vivant en occupation précaire sur le territoire de Molenbeek Saint-Jean. C'est énorme !

En janvier 2019, nous avons mis en place un projet d'accompagnement des personnes sans-abri au sein du Service de l'action sociale, sous la référence d'un membre du personnel de ce service et d'un membre du service de Médiation locale.

En juillet 2020, nous avons transféré l'ensemble du dispositif sans-abrisme au sein du service de Prévention sous la responsabilité du service de médiation locale. Les missions de ce service sont les suivantes :

- De la maraude en lien avec des opérateurs de terrain spécialisés comme le Samusocial, les asbl Move, Diogènes, Transit, la Croix rouge, les Infirmiers de rue. Un partenariat avec nos gardiens de la paix est établi afin d'identifier les personnes sans-abris sur notre territoire et d'organiser un réseau d'accompagnement autour de chacune d'elles. Environ 50 personnes sont ainsi accompagnées chaque année.
- Un accompagnement, si possible de manière préventive, pour les personnes en voie d'expulsion par une aide à la recherche d'un logement ou encore via la médiation de conflits interpersonnels pour tenter, moyennant ou non une suspension de la procédure d'expulsion judiciaire ou encore de permettre aux parties - locataires et propriétaires - de trouver une solution amiable.

Nous avons également établi une convention avec l'asbl « Bulles » permettant d'offrir une fois par semaine la possibilité aux personnes sans-abri de laver et sécher leur linge. C'est chaque jeudi après-midi sur l'espace Sainte-Marie.

Pour rappel, nous disposons d'un dispositif unique qui est celui de Molenrom. Il permet d'établir le contact avec le public Rom ayant une approche spécifique en termes de logement et de sédentarité.

Par ailleurs, entre août 2020 au novembre 2021, le « Centre Louiza » était présent dans l'ancienne maison de Repos "Sequoia", à l'avenue Jean Dubrucq. Il s'agissait d'une antenne du Samusocial qui a accueilli et surtout hébergé, des femmes seules et sans solutions de logement. Nous avons également le Centre d'hébergement pour sans-abris à l'Hôtel Bellevue.

Enfin, nous avons mis en place un « Plan froid » pour cet hiver via le service de l'Action sociale. Nous avons identifié des lieux sur la commune qui permettront aux personnes de se réchauffer, de bénéficier d'une boisson chaude voire d'emporter un repas.

Nous venons de lancer une campagne d'information via une affiche et avons relayé l'information auprès des médecins, associations, maisons médicales, pharmacies, lieux de culte de notre commune.

En conclusion, nous pouvons dire que notre commune fait preuve d'avant-gardisme pour concilier offre et demande de bâtiments dans le cadre d'occupations temporaires/précaires. En effet, la Problématique du sans-abrisme et des occupations précaires sont des problématiques transversales nécessitant une approche située au carrefour entre différentes disciplines, entre différents secteurs (public/privé/associatif), entre différents enjeux (utilisation/préservation espace public/bâtiment). Dans cette approche, le processus de médiation est un soutien essentiel. En cela, la méthode que nous utilisons sur Molenbeek est d'une grande originalité mais aussi d'une grande efficacité.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

De : HAMZAOUI Taoufik <felio-daro@hotmail.fr>

Envoyé : jeudi 16 décembre 2021 22:47

Objet : Interpellation

Bonjour monsieur Marchal,

Ci-dessous une interpellation pour le conseil communal prochain :

Interpellation relative aux personnes sans-abris sur le territoire molenbeekois

Madame la Bourgmestre,

Nous souhaitons comprendre la situation des personnes sans-abris sur notre territoire. Dans ce sens, pouvez-vous nous apporter les éléments de compréhension nécessaires pour éclaircir cette situation et également nous informer des mesures prises pour garantir un abri sûr pendant cette période hivernale.

En vous remerciant d'avance de vos réponses,

Hamzaoui Taoufik

